

Champlitte-et-Le-Prélot et ses communes associées

Directeur de publication : Patrice Colinet
 Responsable de la rédaction : Martine Gautheron
 Impression : Mairie



Chers habitants : Osez participer, Mesdames, Messieurs venez vous joindre à nous !

VILLE DE CHAMPLITTE

Vendredi 21 juin à 11 h devant l'OTAR,
 Inauguration de l'exposition sur le patrimoine puis promenade dans Champlitte, guidée par le cabinet AUA

De 14 h à 18 h balade le long du Salon animée par la Gaule Champlittoise

Conservatoire d'espaces naturels Franche-Comté

VILLE DE CHAMPLITTE

EXPO PHOTO

Regards sur la nature de Franche-Comté

Mercredi 5 juin 2024 à 10h30
 Devant la Mairie de Champlitte

tous à une balade à travers la ville, nous vous invitons à découvrir :

- Les regards des fermiers et des hommes qui s'impliquent aux côtés de la conservation ;
- La diversité des paysages à nos côtés : naturels / bâtis / composites ;
- Les espèces végétales et animales qui s'y développent.

INVITATION INAUGURATION

CHAMPLITTE

Patrice COLINET, Maire de Champlitte et le Conseil Municipal ont le plaisir de vous convier à :

L'INAUGURATION DE LA PLACE CHARLES QUINT À CHAMPLITTE

MERCREDI 26 JUIN 2024 à 10h 00

En présence de Mme Estelle CHARLES, Sous-Préfète de Grugy
 de Mme Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Pour des raisons de bonne organisation, nous vous prions de bien vouloir informer le secrétariat de la mairie de votre participation avant le 17 Juin. Par tél. au : 03 84 67 64 10 ou par mail à : accueil@mairie-champlitte.fr

Découvrez la maison partagée de Champlitte, "communication Âges et vie":

À l'occasion des permanences sur rendez-vous du 18 juin de 9h à 12h30 et du 05 septembre de 13h30 à 17h, venez découvrir la maison Ages & Vie, un lieu pensé pour accompagner la perte d'autonomie des personnes âgées, tout en préservant au maximum leurs habitudes de vie. Composée de seulement 8 chambres, la maison Ages & Vie offre un environnement à taille humaine, dans lequel chacun peut trouver pleinement sa place. La présence d'auxiliaires de vie 7J/7 permet à chaque colocataire d'être accompagné selon ses besoins. Les permanences s'effectueront à la salle polyvalente située à côté de la mairie.

Ages & Vie propose des maisons de plain-pied, adaptées aux personnes à mobilité réduite, offrant confort, indépendance et convivialité avec un espace central d'environ 80m2 (salon, salle à manger, cuisine ouverte) et de grandes chambres de 30m2 (avec salle de bain) disposant d'un accès direct sur l'extérieur.

Une équipe d'auxiliaires de vie se relaie auprès des colocataires pour assurer un accompagnement personnalisé 7J/7. Leur présence quotidienne permet d'apporter un cadre de vie sécurisant aux colocataires, que les auxiliaires de vie accompagnent pour les gestes du quotidien devenus difficiles. En fonction des besoins de chacun, les auxiliaires de vie s'occupent de l'aide au lever, au coucher, de la toilette, des courses, de la préparation des repas, du ménage ou encore de l'entretien du linge.

La nuit, un système de téléalarme permet au colocataire d'alerter l'auxiliaire de vie en cas de besoin d'intervention d'urgence.

Pour tout renseignement complémentaire, visiter la Maison partagée ou obtenir un devis, vous pouvez contacter Angélique AIT ALLOUACHE au 07.56.02.82.68 ou par mail angeliqueaitallouache@agesetvie.com. Un numéro vert est également mis à disposition des personnes intéressées : 0801.07.08.09 (numéro vert). Le site web est également accessible via l'adresse ci-après : www.agesetvie.com.

Agés & Vie

Découvrez la maison partagée de Champlitte

6 et 8 Rue Tiers Gauthier 70600 CHAMPLITTE

Permanences d'informations sur rendez-vous à la salle polyvalente le :

18/06/2024 de 9h à 13h
 05/09/2024 de 13h30 à 17h

Contactez Angélique AIT ALLOUACHE
 07 56 02 82 68 ou
angeliqueaitallouache@agesetvie.com
 Ou au numéro vert

Maisons partagées pour 8 personnes âgées avec auxiliaires de vie sur place 7J/7

Pour ce « Trait d'Union de juin 2024, dans le chapitre « À la découverte des acteurs économiques de notre commune », c'est un fleuron de l'industrie locale qui est mis à l'honneur : **ACOMEF (Atelier Chantois d'Outils et de Mécanique de Précision)**.



Cette affaire a été créée en 1979 par Marcel GROGNOU pour compléter son activité de découpe de métaux pour laquelle il fallait fabriquer et réparer les outillages. La quarantaine d'actionnaires de l'époque nomme Abel FRANCK comme Directeur Général et l'atelier démarre rue du Tramway avec des pionniers comme JM Jonquet, Patrice Savet, Didier Mirousset, Alain Jeannot, ...

En 2006, Abel FRANCK rachète la totalité des actions et s'installe rue des Morts le 22 janvier 2007 (jour de St Vincent et sous la neige) dans les bâtiments libérés, en juillet 2006, par la société Odilis. Le parc machine de l'époque compte un certain nombre de machines conventionnelles (tours, fraiseuses, rectifieuses,...) et 2 machines à commande numérique.

Anthony FRANCK, actuel PDG d'ACOMEF était alors salarié de l'entreprise (depuis le 16/06/1996) et travaillait comme ouvrier, fort d'un BEP obtenu à Langres. Pour anticiper la succession de son père, Anthony suit les cours de l'école des managers de Besançon et au décès d'Abel, c'est tout naturellement qu'il reprend les rênes d'ACOMEF. Très volontariste en matière de développement commercial et d'investissement, Anthony fait croître le chiffre d'affaires de la société qui atteint désormais 1,7 millions d'€ et emploie 12 salariés. Ces salariés, hautement qualifiés, sont issus du cru et sont très attachés et fidèles à l'entreprise où règne une ambiance très familiale.

ACOMEF, qui compte désormais 13 machines à commandes numériques de haute performance dont la valeur unitaire peut atteindre les 700 000 €, est spécialisée dans l'usinage (en petite et moyenne série) de pièces mécaniques très complexes destinées aux marchés du médical, de l'automobile, des machines spéciales, ... que ce soit en acier, en aluminium, en fonte, en bronze,

Les pièces réalisées peuvent valoir de quelques euros à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

L'atelier réalise également le montage et la réparation de sous-ensembles mécaniques très sophistiqués.

La clientèle est surtout située régionalement mais ACOMEP livre des clients en Pologne et en Hongrie.

En termes de perspectives, Anthony FRANCK souhaite développer son activité dans les domaines nucléaire et aéronautique, avec des produits complexes à forte valeur ajoutée et, pour ce faire, il prévoit l'embauche prochaine de 2 autres collaborateurs.

Félicitations à Anthony et à toute l'équipe d'ACOMEF que tous nos vœux de prospérité et de pérennité accompagnent



Bien vivre ensemble:

Règlementation relative au bruit de comportement :

L'article R 1336-5 du code de la santé publique stipule qu'aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

Rentrent dans le champ d'application de la loi les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cris, chants...);
- par une chose (instrument de musique, outils de bricolage, pompe à chaudière, tondeuse à gazon *...);
- par un animal (abolements de chien);
- par un restaurant traditionnel.

Les bruits de comportement sont sanctionnés par des contraventions du 4ème classe depuis le 1er octobre 2023, payables par amende forfaitaire. Il l'article 8 de l'arrêté préfectoral n°70-2023-09-29-00003 du 29

septembre 2023. Que faire des déchets verts ? Broyage et décomposition sur place - Apport en déchetterie - Paillage des massifs.

AGENDA - JUIN 2024				
Date	Heure	Lieu	Manifestation	Organisé par
01/06/2024	15 h à 21 h	Parc Château	Rendez-vous aux Jardins	Musées département.
05/06/2024	10 h 30	Champlitte	Expo itinérante de photos	CEN et Mairie
08/06/2024	16 h	Eglise Montarlot	Concert Chorales	Montarlot Renouveau
12/06/2024	15 h	Ancienne Maternelle	Distribution alimentaire	Croix-Rouge
16/06/2024	7 h à 18 h	Frettes	Vide-greniers	Les Amis de Frettes
16/06/2024	8 h 30	Léfond	Randonnée/repas champêtre	Léfond Animation
21/06/2024	11 h	Champlitte	JPPM / L'eau utile à tous	Mairie
26/06/2024	15 h	Ancienne Maternelle	Distribution alimentaire	Croix-Rouge
21/06/2024	17 h	Place mairie + SDF	Fête de la musique	Divers
30/06/2024	9 h	Montgin	Bike & Run	USC
06/07/2024		Gymnase	Les Croquettes	Animalice
07/07/2024		Montgin	Tournoi de pétanque	USC

Arrêté préfecture de Haute-Saône DDASS/2006 n° 21 du 18 mai

2006 - article 4 : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 9 à 12 h 00 et de 14 à 19 h 30 ;
- les dimanches et jours fériés de 10 à 12 h 00. »

Brûlage et éco-buage : Il est interdit brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre. La circulaire du 18 novembre 2011, complétée le 11 février 2014 précise que l'interdiction de brûlage des déchets ménagers figurant à l'article 84 du règlement sanitaire départemental s'applique également aux déchets verts.

Pour les agriculteurs le débroussaillage par le feu (éco-buage) est interdit entre le 15 mars et le 30 septembre, c'est possible du 1er octobre au 15 mars sous réserve du respect des mesures figurant à l'article 8 de l'arrêté préfectoral n°70-2023-09-29-00003 du 29 septembre 2023.



Informations diverses :

- Fermeture estivale de l'Espace France Services et bureau Titres sécurisés du lundi 12 au samedi 24 août inclus. L'Agence Postale Communale reste ouverte tout l'été.
- le 27 juin, la sté RWE tiendra une permanence publique à la salle polyvalente de 17 h à 18 h 30, pour vous informer sur le projet solaire photovoltaïque de notre commune.